

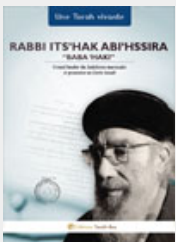


## Traité Békhорот

### Michna 8 - Chapitre 2

אַחַת בְּכֶרֶה וְאַחַת שְׁלֹא בְּכֶרֶה וַיִּלְדוּ שְׁנֵי זָכָרִים, אָחַד לוֹ וְאָחַד לַכֹּהֵן. רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר, הִכְהֵן בּוֹרֵר {יג} לוֹ אֶת הַיְפֹה. רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר, מִשְׁמַנִּין בִּיבִיחָן, וְהַשְּׁנֵי יִרְעָה עַד שִׁסְתְּאֵב. וְחֵיב בְּמִתְנוֹת. רַבִּי יוֹסִי פּוֹטֵר, שְׁהִיָּה רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, כֹּל שְׁחֲלִיפִיו בֵּיד כֹּהֵן, פְּטוֹר מִן הַמִּתְנוֹת. רַבִּי מֵאִיר מְחִיב. מִת אָחַד מֵהֶן, רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר, יִחְלֹקוּ. רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר, הַמוֹצִיא מִחֲבֵרוֹ עָלָיו: הַרְאִיָּה. זָכָר וְנִקְבָּה, אֵין כָּאֵן לַכֹּהֵן כְּלוּם:

Si l'une[de ses brebis]avait[déjà]mis bas et qu'une autre n'avait pas mis bas[auparavant, et qu'elles aient donné naissance à deux mâles, il gardera l'un des mâles]et[en donnera un]au Kohen. Rabbi Tarfon dit : Le Kohen choisit le meilleur[des deux]. Rabbi Akiva dit : Ils évaluent[la valeur des agneaux]entre eux[et le Kohen prend le plus maigre des deux]. Et le deuxième[agneau doit]paître jusqu'à ce qu'il ait des défauts,[après quoi il pourra l'abattre et le manger]. Et[lorsqu'il abat l'animal], il est obligé de se faire retirer les dons[dus au Kohen]. Rabbi Yossé le considère comme exempté[de donner ces cadeaux], comme le dit Rabbi Yossé : [En ce qui concerne]tout[animal]dont les remplacements sont en possession d'un Kohen,[son propriétaire]est exempté de [la mitswa d'offrir]des[cadeaux au Kohen]. Et Rabbi Meïr le considère comme obligé[d'offrir les cadeaux]. Si l'un des[animaux]mourait, Rabbi Tarfon dit : [Le Kohen et le propriétaire]se partagent[la valeur de l'agneau restant]. Rabbi Akiva dit : [Puisqu'il y a une incertitude à qui il appartient, il reste en possession du propriétaire], car la charge de la preuve repose sur le demandeur. Si un mâle et une femelle[sont nés ensemble, tout le monde s'accorde sur le fait que]le Kohen n'a rien ici,[car peut-être que celle qui a déjà accouché a enfanté le mâle, et celle qui n'a pas accouché a enfanté la femelle, auquel cas ni l'un ni l'autre aura le statut de premier-né].



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)